

SEMAINE 44- NOVEMBRE 2022

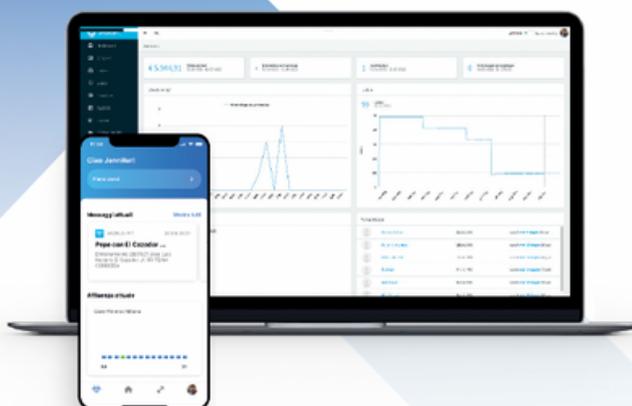


# LE CONSEIL DE CALVIN

La newsletter hebdomadaire pour vous faire découvrir les fonctions Magicline



**VIDEO TUTO**  
**VOTRE TUTO**  
**EN CLIQUANT ICI**



## PROCÉDURE DE RELANCE : PARAMÉTRAGE

Cette semaine, découvrez comment fonctionne le système de relance automatique des impayés.

### ► Pourquoi cette fonction est-elle intéressante ?

Le système de relance des impayés vous permet de gérer automatiquement cette tâche délicate qui peut devenir chronophage. Suite à un échec de paiement, Magicline transfère le membre dans le niveau de relance adéquat, lui envoie une communication, bloque son accès et/ou résilie si nécessaire son contrat. De cette façon, vous réduisez le temps passé sur cette tâche en augmentant le recouvrement des créances.

### ► Résumé de la fonction :

Où : Paramètres > Finances > Procédure de relance

### ► Configuration :

- Cliquez sur la ligne **Standard** pour ouvrir et consulter/modifier la configuration par défaut.
- Ou cliquez sur "**Créer une règle de relance**" puis configurez le nombre de niveaux souhaité.
- Sélectionnez le type de paiement
- Pour "**Ajouter des règles**" à chacun de vos niveaux de relances :
  - a. **Type** : choisissez s'il s'agit d'un échec de prélèvement ou d'un défaut de paiement.
  - b. **Nombre de paiements échoués** : entrez le nombre d'impayés pour que la règle s'applique.
  - c. **Niveau de relance** : entrez le nombre de fois où le membre a déjà été relancé.

*Les règles de rappel réagissent aux conditions remplies (**conditions**) avec une action définie au préalable (**action**). Le système de relance suit donc la logique suivante : "Si une **Condition Y** est remplie, alors exécute **Action X**."*